



Les consultations complexes et très complexes

La hiérarchisation des actes cliniques est une préoccupation de longue date de notre syndicat. Au fil des ans, nous avons constitué en cardiologie, une ébauche, avec une consultation de base (Cs) associable à l'ECG, une consultation spécifique de cardiologie (CsC) incluant l'ECG, et le C2 devenu Acte Ponctuel de Consultant (APC), associable à l'ECG. La MPC (Majoration Provisoire de Consultation), la MCS (Majoration de Coordination du correspondant spécialiste) sont venues se greffer au Cs, et la MCC (Majoration de Coordination du Cardiologue) à la CsC. Cette ébauche tient compte de la durée de la consultation et des spécificités de notre profession.

La lecture est réservée à nos abonnés papier

Pour lire cet article, vous devez vous connecter

Identifiant ou adresse e-mail

Mot de passe

Se souvenir de moi

- [Mot de passe oublié ?](#)